



Ki doit enmmne les enfant chez leur pere

Par **cindy**, le **01/03/2009** à **18:28**

bonjour voila je suis separe avec mon ex compagnon depuis 1 ans on vivait a paris j'ai la garde des 2 enfant mes y a 6 mois je suis parti vivre a 500k avec mon nouveau compagnon j'ai toujours ramene les enfant sur paris pour k'il voit leur pere lui n'est jamais venu les cherche je voudrait savoir ki doit venir ou enmmne les enfant a paris lui ki vient ou moi ki doit les enmmene la je suis enceinte et je peut plus monte a paris car sa se passe mal.

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **21:05**

Bonsoir,rnrnIl faudrait que vous saisissiez le Juge aux Affaires Familiales pour qu'il règle le droit de visite du père et le problème du transport. L'Avocat n'est pas obligatoire. Faites un courrier au Greffe du TGI.rnrnCordialement.